



Article #: 030008	Date: 15 Novembre 2011
Article Name: Question d'évaluation N° 8 : Preuve de domicile légal	AGB Reference: Section 1.2.2
Version #: v01	Category: Supplemental Notes

## NOTES SUPPLÉMENTAIRES

### SUGGESTIONS DE MEILLEURES PRATIQUES

### TEXTE DE LA QUESTION

#### 1. NOTES SUPPLÉMENTAIRES :

##### **15 Novembre 2011**

1.1 La preuve d'établissement légal est la documentation de l'établissement du candidat en tant que type spécifique d'entité conformément aux lois applicables de sa juridiction. Tous les documents doivent être valides au moment de la soumission.

1.2 Un exemple de forme acceptable de preuve valide de l'établissement légal sont les règlements. Étant donné que la documentation peut varier selon la juridiction, l'ICANN a créé un programme flexible pour l'adapter aux documentations des différentes juridictions.

#### 2. SUGGESTIONS DE MEILLEURES PRATIQUES :

##### **15 Novembre 2011**

2.1 Les candidats devraient lire chaque question d'évaluation dans sa totalité, y compris les notes, les critères et le texte de notation. La réponse devrait aborder tous les critères spécifiés et devrait inclure des arguments démontrant une compréhension bien approfondie du critère (c'est-à-dire, montrez votre travail).

2.2 Si des acronymes étaient utilisés, les candidats devraient énoncer clairement leur signification lors de la première mention, même si ces acronymes représentent des termes/produits/services usuels.

#### 3. TEXTE DE LA QUESTION :

- (a) Constitution légale du candidat. (par exemple, partenariat, société, organisme à but non lucratif).



NewgTLDs

- (b) Indiquer la loi nationale spécifique ou autre loi juridictionnelle qui définit le type d'entité identifié à la question 8(a).
- (c) Joindre une preuve de l'établissement du candidat en tant que type d'entité identifié à la question 8(a) ci-dessus, selon les lois applicables identifiées à la question 8(b).

*CLAUSE DE NON RESPONSABILITE : Ce document est émis seulement à titre d'information et ne représente pas toutes les exigences et les critères que le candidat doit satisfaire. L'ICANN ne fournit pas de conseils juridiques, financiers, d'affaires ou autres. Ce document ne représente pas une modification du Guide de candidature, ou encore des termes et conditions du nouveau programme gTLD. Ce document ne doit également pas représenter une dispense à tout accord, procédé ou politique de l'ICANN. Dans le cas où les informations fournies par ce document ne seraient pas cohérentes avec les informations publiées par l'ICANN, veuillez ne pas en tenir compte sans la confirmation ou la clarification de l'ICANN.*